

COMPTE-RENDU

Session d'information de la ville de Belle-Baie

TENUE: 27/02/2024 à 18 h 32

Présence :

Présents / présentes:

D. Guitard, maire

J.-G. Grant, maire suppléant

A. Bard-Lavigne, conseillère

O. Dilhac, conseiller

C. Doucet, conseiller

G. Frenette, conseiller

M. Larivière, conseillère

A. Noël, conseillère

J. Olivier, conseiller

W. St-Laurent, greffière municipale

D. Boudreau, greffière adjointe

M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives

M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens

B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique

R. Doucet, trésorier

V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement

R. Clavet, chef de police

Absents / absentes :

R. Arseneau, conseiller

1. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale constate le quorum.

3. COMITÉ DE RÉVISION CSR - MANDAT

Le service de l'urbanisme de la Commission de services régionaux Chaleur a confié deux mandats à la municipalité de Belle-Baie. Le premier mandat consiste en la création d'un comité de révision du plan municipal et des arrêtés et d'un deuxième dont la création d'un comité technique pour la révision du plan municipal et des arrêtés.

Pour ce qui est du comité de révision du plan municipal et des arrêtés, les conseillers Charles Doucet et Joël Olivier y siègent déjà à titre d'élus municipaux. Comme ce comité est composé entre autres de 3 élus municipaux, il reste un poste d'élus à pourvoir. Les membres du conseil souhaitant y siéger sont priés d'en informer le maire.

4. COMITÉ TECHNIQUE CSR – MANDAT

Le comité technique pour la révision du plan municipal et des arrêtés diffère du comité de révision du plan municipal et des arrêtés du fait qu'il n'est pas composé d'élus municipaux. Le comité est formé de sept membres nommés par la municipalité de Belle-Baie par voie de résolution et sélectionnés comme indiqué dans le document présenté en annexe. Des membres seront nommés pour y siéger.

5. PLAN STRATÉGIQUE – PROCÉDURE

Le gestionnaire de la croissance et du développement Vincent Poirier présente le plan stratégique préparé à l'intention de la municipalité de Belle-Baie. On prévoit un exercice avec les membres du conseil municipal lors d'une prochaine séance de travail afin de leur permettre de partager leurs avis et d'ajouter aux actions identifiées dans la présentation.

6. DOSSIER VTT

La municipalité de Belle-Baie a reçu les demandes suivantes de la part du Club VTT Chaleur :

- Permettre aux citoyens de la municipalité de Belle-Baie des secteurs de Beresford et Pointe-Verte, et membres du club, de circuler sur la voie publique pour accéder aux

sentiers du club, et ce, de la distance la plus courte possible comme indiqué dans le document présenté en annexe;

- Désigner la rue de la Gare (Pointe-Verte) à partir du Domaine du Parc Atlas jusqu'au chemin de la Station comme un sentier fédéré pour les quads;
- Pour Petit-Rocher : prolonger l'accès à la rue Rochette jusqu'à la rue Anglais et désigner une partie de la rue Anglais et la rue Maurice comme sentier fédéré afin de permettre l'accès au restaurant et au quai; et
- Pour Beresford : donner accès aux membres du club aux services (restaurants et essence) du centre-ville en désignant les rues suivantes comme des sentiers pour les quads : rue Acadie à partir du sentier no 10 du club jusqu'à la rue Principale, rue Parc ouest, rue Horizon (entre le sentier no 10 et la rue Principale) et la rue Principale entre la rue Sunset et la rue Acadie.

Parallèlement aux demandes du requérant, la municipalité a fait une demande d'avis juridique concernant les obligations et risque de la municipalité en ce qui concerne la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) sur les routes et rues de Belle-Baie qui est également emprunté par des cyclistes et piétons. Elle cherchait également l'avis en ce qui concerne les obligations et risques de la municipalité dans l'adoption d'un arrêté municipal permettant la circulation de VTT sur les routes et rues de son territoire.

Les membres du conseil en prennent connaissance.

Les élus doivent maintenant se pencher sur la question de refondre les arrêtés en vigueur dans les anciennes municipalités maintenant regroupées sous Belle-Baie afin de recouvrir le territoire en entier.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 20 sur la proposition du conseiller Doucet.

X 
Danica Boudreau
Greffière adjointe